

ST-PAULIN DE MASKINONGÉ.—Un enfant de quatorze ans, aveugle depuis l'âge de sept mois, vint en pèlerinage à Sainte-Anno d'Yamachiche. La bonno Sainte a entendu les prières de ce pauvre enfant, et il a recouvré l'usage de ses yeux.

Dlle L. DESMARAIS.

***.—Gravement malade d'un cancer à l'estomac, le médecin ne voyait d'autre moyen de guérison pour moi que de pratiquer l'opération. Comme il me coûtait beaucoup, et pour cause, de m'y décider, l'idée me vint de faire et faire faire par mes parents et amis une neuvaine à la bonno sainte Anne. Le dernier jour, la maladie paraissait s'être de beaucoup aggr. vée et la douleur redoublait d'intensité. Le bon Dieu sans doute voulait éprouver ma foi. Le lendemain j'allai communier et fis de nouvelles promesses à sainte Anne.

Cette fois elle m'exauça. Aussitôt après la messe, je ne ressentis plus aucune douleur et le soir les traces mêmes de la maladie étaient disparues. Ma santé depuis ce temps est excellente et je me compte pour entièrement guérie.

UNE ABONNÉE.

—000—

FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

Lettres en retard: J'ai fait chanter une grand'messe d'actions de grâces. *Mme S. D., Brunswick, Maine.*—Je fis prier pour moi ma petite fille, et elle fut exaucée. *Saint-Alexis.*—Persévérance récompensée. *Dlle T. B., Papineauville, Ill.*—Mille remerciements. *J. A. G., Marlboro, Mass.*—Si j'ai pu travailler cet été, c'est grâce à sainte Anne. *Mme A. D., Sainte-Ursule.*—Sainte Anne m'a soulagée. *Mme O. T., Taftville, Conn.*—Reconnaissance. *Une abonnée de la Rivière-Ouelle.*

Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons en tièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.